

SÉANCE DU 10 JUIN 2026
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL
de la COMMUNAUTE de COMMUNES BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

Nombre de membres en L'an deux mille vingt-six et le dix du mois de juin, le Conseil de la
exercice : Communauté de Communes Bresse Louhannaise Intercom', s'est
48 réuni à la Salle de la cantine à Vincelles sous la présidence de
Monsieur Anthony VADOT.

Présents à la séance :
47
Date de la
convocation :
03 juin 2026

Etaient présents : M. Anthony VADOT, M. Didier FRANCOIS, Aurélie GRAVALLON, Mme Mathilde CHALUMEAU, Mme Fabienne BUISSON, M. Vincent CAVALIERE, M. Bertrand RODOT, Mme Carole RIVOIRE-JACQUINOT, M. Jean-Luc VILLEMAIRE, Mme Sylvie DECUIGNIERES, Mme Christine LOUROT, M. Sébastien MARTINET, M. Pierre VYON, M. Jean-Pierre DALOZ, Mme Géraldine GILLES, M. Philippe CAUZARD, M. Frédéric BOUCHET, Mme Cécile GILLET, M. Jacques MOUGENOT, Mme Nelly RODOT, M. Robert CHASSERY, Mme Patricia TISSERAND, M. Gérald ROY, Mme Josette LETOUBLON, M. Guillaume BADET, Mme Hélène OGES, M. Jacky BONIN, M. Rémy CHATOT, M. Stéphane BESSON, Mme Elise MYAT, M. Raphaël MOREY, Mme Carine CHEVAILLER, Mme Céline RAMIER (suppléante), M. Xavier BARDET, M. Eric BERNARD, M. Didier LAURENCY, Mme Elodie BERNARD, M. David COLIN, M. Jean-Philippe LOYER, M. Jean-Marc ABERLENC, M. Patrice MARLIN, Mme Alexandra POURPRIX, M. Laurent VAIRET, M. Frédéric CANNARD, Mme Joan BOULEUX, Mme Chantal PETIOT, M. Mickaël CHEVREY.

Etaient excusés : M. Jacques GELOT suppléé par Mme Céline RAMIER, Mme Sylvie MARTIN.

Secrétaire de séance : M. Vincent CAVALIERE.

5.3 DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

C2026-108 Création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) – proposition des commissaires membres

Il est exposé :

La commission intercommunale des impôts directs (CIID) est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique.

Cette commission est composée du Président de la communauté de communes ou du vice-président délégué, membre de droit, et de 10 commissaires titulaires et 10 commissaires suppléants désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre

double, dressée par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sur proposition de ses communes membres.

Les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans les communes membres, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La CIID intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux professionnels et biens divers en donnant son avis sur la mise à jour éventuelle des coefficients de localisation qui visent à tenir compte de la situation particulière de la parcelle dans le secteur d'évaluation. Son rôle est consultatif.

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650 A ;

Vu les articles 346 et 346 A de l'annexe III du code général des impôts ;

Considérant que la durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat de l'organe délibérant ;

Considérant que le président de la communauté de communes est membre de droit ;

Vu les propositions des communes membres ;

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré

CRÉE une nouvelle commission intercommunale des impôts directs, pour la durée du mandat.

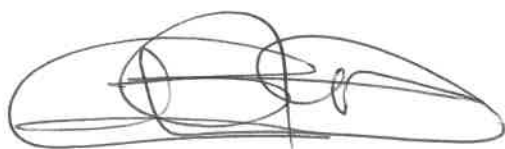
DÉCIDE que le président de la commission intercommunale des impôts directs sera Monsieur Mickaël CHEVREY, premier vice-président en charge notamment des Finances.

PROPOSE une liste de 40 contribuables au directeur départemental des finances publiques pour la constitution de la commission intercommunale des impôts directs.

	Communes	
1	BRANGES	FRANCOIS Didier
2	BRUAILLES	GAMBEY Sylvie
3	CHAMPAGNAT	PIGNON Patrick
4	CONDAL	CABUT Lionel
5	CUISEAUX	RODOT Bertrand
6	DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	COULON Guy
7	FLACEY-EN-BRESSE	BOURGEOIS Christine
8	FRONTENAUD	STEURER Roselyne
9	JOUES	UDÉ Joël
10	JUIF	BECHE André
11	LA CHAPELLE-NAUDE	MEGARD Jean-Luc
12	LE FAY	GILLES Géraldine
13	LE MIROIR	HANSEL-CLEMARON Pierre
14	LOUHANS-CHATEAURENAUD	STELMASZYK Philippe
15	MONTAGNY-PRÈS-LOUHANS	BONIN Jacky
16	MONTCONY	LABOURIAUX Daniel
17	MONTRET	BESSON Stéphane
19	RATTE	DOURIAUX Eric

19	SAGY	MIELO Claude
20	SAINT-ANDRE-EN BRESSE	GELOT Jacques
21	SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	COLIN Jérôme
22	SAINT-MARTIN-DU-MONT	BERNARD Eric
23	SAINT-USUGE	BARBERET Adeline
24	SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	BONICHON Mélissa
25	SAINTE-CROIX-EN-BRESSE	CLERC Agnès
26	SIMARD	CHEVEAU Sébastien
27	SORNAY	CLERC Christian
28	VARENNES-SAINT-SAUVEUR	PERRIER François
29	VERISSEY	PETIOT Chantal
30	VINCELLES	COULON Christophe
31	CONDAL	GRENIER Roland
32	MONTAGNY-PRÈS-LOUHANS	REMONDY Roger
33	MONTCONY	CHATOT Rémy
34	RATTE	GOUX Jean-Michel
35	SAINT-ANDRE-EN BRESSE	PRAT Charlene
36	SAINT-USUGE	FENOGLI François
37	SIMARD	MAIRET Eric
38	SORNAY	FERRAND Yvelise
39	VARENNES-SAINT-SAUVEUR	LISTRAT Jean-François
40	VINCELLES	BURDY Daniel

Secrétaire de séance :
Vincent CAVALIERE



Date 16 juin 2026

DÉCISION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus
Et ont signé les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Anthony VADOT



Président de la Communauté de Communes
Bresse Louhannaise Intercom
Date 16 juin 2026